



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, lundi 02 janvier 2017

Secrétariat général adjoint **Mission cohésion sociale**

Affaire suivie par Brian TOURRÉ
Chargé de mission cohésion sociale
Tel : 02 69 63 51 07
Courriel : brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr

Lancement du premier appel à projets conjoint MILDECA – ARS 2017 **pour la lutte contre les drogues et les conduites addictives**

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013- 2017, la lutte contre les drogues et les conduites addictives est une priorité réaffirmée du gouvernement. Porté par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), ce plan s'adresse aux populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposées.

Pour décliner ce plan au niveau local, et après le succès du tout premier appel à projets lancé en 2016, les services de l'État à Mayotte ont souhaité renforcer cette politique avec le concours de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour proposer un nouvel appel à projets conjoint pour 2017 autour de 4 orientations principales :

- Prévenir les conduites addictives ;
- Renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi ;
- Accompagner les populations les plus vulnérables ;
- Renforcer les actions de formation.

Cet appel à projets cherche à répondre à un contexte local complexe, marqué par une diffusion importante de drogues chimiques, notamment auprès des plus jeunes, qui amplifie les phénomènes de violences.

Pour ce nouvel appel à projets, une **enveloppe maximale de 95.000€** est mobilisée pour financer, à hauteur de 80 % maximum, les projets qui permettront en particulier de :

- Renforcer la politique de prévention en direction des publics fragiles ou particulièrement exposés ;
- Prévenir et retarder les premières consommations excessives de drogues et d'alcool ;
- Développer la formation et la mise en réseau des acteurs compétents ;
- Accompagner et soutenir les adultes et acteurs engagés dans la politique de prévention ;
- Mettre en place des actions de communication sur le terrain en direction des populations ;

Tous les porteurs de projets, publics comme privés (collectivités, opérateurs, associations,...), qui souhaitent soumissionner à cet appel à projets pourront trouver son contenu et ses modalités, ainsi que le formulaire de demande de subvention, sur le site internet de la préfecture de Mayotte :

<http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Le dossier de candidature devra être adressé au plus tard le mardi 28 février 2017 à l'attention de Monsieur Brian TOURRÉ, chargé de mission à la cohésion sociale auprès du Secrétaire général adjoint de la Préfecture, à l'adresse courriel suivante : brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr